

16ème législature

| | | |
|---|---|--|
| Question N° : 37 | De Mme Stéphanie Galzy (Rassemblement National - Hérault) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires | | Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer |
| Rubrique > catastrophes naturelles | Tête d'analyse > Demande de reconnaissance en catastrophe naturelle de la commune de Magalas (34) | Analyse > Demande de reconnaissance en catastrophe naturelle de la commune de Magalas (34). |
| Question publiée au JO le : 12/07/2022 Date de changement d'attribution : 19/07/2022 Question retirée le : 30/08/2022 (retrait à l'initiative de l'auteur) | | |

Texte de la question

Mme Stéphanie Galzy interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la demande de reconnaissance en catastrophe naturelle de la commune de Magalas (Hérault) suite à des épisodes de sécheresse en 2021. La demande, effectuée par le maire de la commune le 3 janvier 2022, n'a pas fait l'objet à ce jour d'une réponse, alors que 80 familles attendent la reconnaissance de leur sinistre afin qu'elles puissent mobiliser leurs assurances. Les dommages mettent en péril les habitations et beaucoup de foyers ne peuvent assumer seuls les travaux de restauration. Ainsi, elle l'interroge sur l'état d'avancement du traitement de cette demande de reconnaissance en catastrophe naturelle de la commune de Magalas pour l'année 2021.